

CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 15
POUVOIRS : 4

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 janvier 2019

Date de convocation :

21/01/2019

Date d'affichage : 21/01/2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, JEDAR Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, LOTZ Aline, STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, KREMER Michael, NACHI Lahcène

Absents représentés/excusés :

LE BORGNE Gilles, procuration à Martine LETT
SCHLEGEL Régis, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY
BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR
ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 30/11/2019
3. Achat de terrains
4. Permis de lotir –impasse des blés
5. Lotissement – Orée du bois : Lancement de l'opération
6. Demandes de subvention (DETR et Amende de police)
7. Renouvellement de la ligne de trésorerie
8. Réponses à demande de subvention
9. Convention pour un spectacle musical
10. Décisions prise par délégation
11. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 20 h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- LE BORGNE Gilles, procuration à Martine LETT
- SCHLEGEL Régis, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY
- BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR
- ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER

Le quorum, avec 11 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire : Participation au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les tarifs bleus (puissance inférieure ou égale à 36 kVA)

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Lahcène NACHI, secrétaire de séance

2. Approbation des procès-verbaux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2019

3. Achat de terrains

a) DCM2019001 : achat de terrains – parcelle 272/2 section 2

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité** se porte acquéreur de la parcelle 272/2 Section 2 d'une surface de 1.67 ares au prix de 360 € (prix en zone AU du PLU), soit 601.20 € ttc et autorise le versement d'une compensation pour servitude de passage au prix de 248.80 €.

b) DCM2019002 : échange de terrains – parcelles 264 et 265 section 2

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité**, autorise l'échange des parcelles 264/6 et 264/7 avec la parcelle 265/8 et le paiement d'une soulte de 779.70 € aux propriétaires concernés.

4. DCM2019003 : Permis de lotir –impasse des blés

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, autorise Mr. le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention du permis d'aménager de l'impasse des blés pour 1 lot au maximum et d'une surface de plancher maximum de 500 m². et l'autorise à signer la demande. Il donne mandat à Mr. GINGEMBRE Thierry, Géomètre-Expert DPLG, sis à SARREGUEMINES (Moselle) pour constituer le dossier d'arrêté de lotir et répondre à toutes demandes pendant l'instruction de celui-ci.

5. DCM2019004 : Lotissement – Orée du bois : Lancement de l'opération – maitrise d'œuvre

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité**, confie la mission de maitrise d'œuvre de la tranche 1 du lotissement « l'orée du bois » (En tranche ferme -Voirie provisoire pour un montant de 335 867 € HT - En tranche conditionnelle -Voirie définitive pour de 87 200 € HT) au bureau d'études MK ETUDES sise à IPPLING (Moselle) pour un montant de **24 735 € HT** correspondant à un taux de rémunération de **4.5 %**.

6. DCM2019005 : aménagement d'un arrêt de bus -Demandes de subvention Amende de police et fonds CASC

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité** décide de la réalisation d'un nouvel arrêt de bus surélevé avec abaissement de bordure rue principale afin de sécuriser l'accès des scolaires et autres usagers de la ligne de train Sarreguemines-Sarre-Union remplacée par un bus. Le montant total de l'investissement s'élève à 25 336 € H.T. Le conseil municipal sollicitera les subventions nécessaires auprès du Conseil départemental de Moselle et de la communauté d'agglomération.

7. DCM2019006 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte l'offre de la banque CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour l'attribution d'une ligne de trésorerie de 100 000 € aux conditions fixées à la date de signature du contrat et Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget).

8. DCM2019007 : Réponses à demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** Verse une subvention de 350 € club avicole de Zetting pour participation à l'impression de brochures et une subvention de 500 € à l'association des Arboriculteurs de Zetting-Dieding pour participation au financement d'une dépense d'équipement importante ;

9. DCM2019008 : Spectacle musical « les concerts de poche » -Convention

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité** autorise le maire à signer la convention avec « les concerts de poche » sise à FERICY (77133) pour l'organisation d'ateliers musicaux en milieu scolaire et l'organisation d'un concert à Zetting le 1^{er} février 2019. La participation financière s'élève à 1 300.00 € et sera prise en charge sur le budget général 2019

10. DCM 2019009 : Participation au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les tarifs bleus (puissance inférieure ou égale à 36 kVA)

Sur le rapport du Maire,

Vu les directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité,

Vu la loi relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité du 7 décembre 2010, dite loi NOME,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Conseil municipal , Après délibération, **à l'unanimité Décide** de constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA, dont les membres sont la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les Communes membres de la CASC intéressées. Il désigne la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

10. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Passation de marchés publics et accords-cadres dans la limite de 90 000 € HT

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	Date publication
2019DEC003	Marché public - Achat abri en bois pour école maternelle pour un montant de 881.67 €	ETS LEROY MERLIN FORBACH	1 058.00 €	Publiée le 22/1/2018 Nomenclature ACTES 1.1

➤ Déclaration d'intention d'aliéné

N° DECISION	OBJET	Surface M2	LOCALISATION	Nomenclature ACTES
	Renonciation au droit			ACTES 2.3

2018DEC017	de préemption sur un bien cadastré Section 2 n° 587/1	223	Rue du maire Jamann	
2019DEC001	Renonciation au droit de préemption sur un bien cadastré Section 2 parcelle 386	732	1 impasse des blés	ACTES 2.3

11. Divers et communication

a) Campagne d'isolation bâtiments communaux

La commune va participer à la campagne d'isolation initiée par la CASC qui permet de faire isoler les bâtiments communaux pour un prix de revient à 0 €. L'entreprise intervenante a procédé à la visite des bâtiments communaux et entreprendra les travaux prochainement.

b) dates à retenir

- concert de poche : 1^{er} février 2019
- soirée moules-frites : 2 février 2019
- Carnaval : bal des enfants 3 mars 2019, Rosenmontag 4 mars 2019

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 21 h 50



Le Maire,
Bernard FOULHAC-GARY

BF6